

Sommaire

- Edito : 2012, Année Internationale des Coopératives, mais également de la participation des membres
- Actualités :
 - Le premier samedi de juillet, c'est la Journée Internationale des coopératives
 - Un avant-goût de ce qui vous attend le 22 novembre
 - Johan vande Lanotte souhaite donner un nouvel élan aux coopératives
- Les nouveaux venus
- Portrait : De werktitel – L'information journalistique indépendante
- Spot on : Les principes coopératifs – La participation économique des membres & Le contrôle démocratique
- FAQ : Les associés doivent-ils mentionner les dividendes qu'ils reçoivent des sociétés coopératives agréées dans leur déclaration d'impôt ?
- Appel à nos lecteurs

Édito

2012 : Année Internationale des Coopératives et de la participation des membres



Le secteur coopératif a réagi avec enthousiasme au lancement de l'Année Internationale des Coopératives. Un événement que chacun s'est empressé de mettre en avant chaque fois que l'opportunité se présentait. On ne compte ainsi plus les journées d'étude, conférences, assemblées générale et publications où le logo officiel de 2012 était fièrement affiché afin de célébrer et promouvoir cette année exceptionnelle. On en a parlé jusqu'à la radio et à la télévision. Plusieurs chaînes faisant mine à cette occasion de (re)découvrir la société Mondragon. Une icône dans le secteur coopératif.

Si vous ne le connaissez pas encore, sachez que ce groupe coopératif a été créé en 1956 au Pays Basques. Il compte aujourd'hui environ 250 entreprises et emploie autour de 83.000 personnes. Un cas de réussite extraordinaire qui ne peut que nous inciter à réfléchir aux spécificités du modèle coopératif dans nos propres organisations. Sans pour autant nous brûler les yeux à trop le regarder. Car Mondragon est né et a grandi dans un contexte économique, politique et social qui n'est absolument pas comparable à notre environnement actuel.

Toutefois, ce que toutes les initiatives coopératives ont en commun, Mondragon y compris, c'est l'implication de leurs membres. La base de coopérateurs est en effet l'essence même de toute coopérative. D'ailleurs, sans membres, ou –en tout cas– sans leur participation effective, il n'y a pas de coopérative.

Je suis ainsi profondément convaincu que le 'pourquoi et le comment de la participation' sont les questions clefs du succès d'une coopérative. Des questions qui trouvent naturellement leur réponse dans la manière dont l'engagement des membres se réalise.

Voilà, nous entrons déjà dans la seconde moitié de 2012. Soit le moment idéal pour profiter des ailes que nous donne l'Année Internationale des Coopératives, afin de dresser des plans ambitieux pour les années qui suivent. Au travail !

Matthieu Vanhove,
Président

Actualités

Journée internationale des coopératives

Célébrée depuis 1923, la journée internationale des coopératives se déroule toujours le premier samedi du mois de juillet.

Chaque année, elle est pourvue d'un thème qui met en lumière les intérêts et/ou les défis du mouvement coopératif à travers le monde : l'autonomie des femmes en 2010, la jeunesse en 2011, etc. Il n'a pas fallu chercher trop longtemps le thème de 2012 puisque toute cette année est placée sous le signe de l'Année Internationale des Coopératives ! A cette occasion, l'Alliance Coopérative Internationale s'est fixé l'objectif d'atteindre un milliard de coopérateurs. Un objectif ambitieux en vue duquel nous vous invitons tous à marquer cette journée dans votre entourage afin de sensibiliser le public le plus large possible aux vertus de l'entrepreneuriat coopératif !

Un avant goût de ce qui vous attend le 22 novembre



Avez-vous bien noté la date du 22 novembre 2012 dans votre agenda ? Ce jour là, le Conseil National de la Coopération vous invite, dès 13h30, au Résidence Palace à Bruxelles pour y faire le point sur l'Année Internationale des Coopératives.

Outre le Ministre en charge de notre secteur, Johan Vande Lanotte, vous pourrez également y entendre Klaus Niederländer, directeur de Cooperatives Europe, et Tine De Moor, professeur au département d'histoire économique et sociale de l'Université d'Utrecht. A côté de ces prestigieux orateurs, une large place sera bien entendu accordée à l'échange entre les participants. De quoi vous garantir une après-midi à la fois instructive et conviviale.

Johan Vande Lanotte souhaite donner une nouvelle impulsion aux coopératives

Dans le cadre de l'Année Internationale des Coopératives, la coopérative Cera et les journalistes des quotidiens DeTijd/L'Echo avaient préparé un supplément de 8 pages consacré aux coopératives. Le nouveau ministre de l'Economie, alors fraîchement nommé, y donnait son point de vue sur le secteur :

Indépendamment de vos compétences en tant que ministre de l'Economie, quel est votre regard sur les coopératives et votre expérience en la matière ?

La coopérative est une philosophie séduisante, avec une histoire d'une incroyable richesse. Ce mouvement semble malheureusement avoir perdu de sa vigueur aujourd'hui. Pour l'instant, la coopérative ne fait plus vraiment figure d'alternative. Le public en a une image trop vague, et peut-être un peu romantique. C'est dommage, car la coopérative devrait et pourrait être une alternative à part entière.

En cette « Année internationale des coopératives », nous souhaitons étudier les manières éventuelles de donner un nouvel élan à cette forme sociale. Nous devons rendre la coopérative plus attrayante auprès des jeunes entrepreneurs, par exemple, s'ils souhaitent nouer une relation très ouverte avec leurs clients. Ils pourront ainsi transformer leurs clients en partenaires.

Avez-vous des objectifs politiques spécifiques pour la communauté coopérative ?

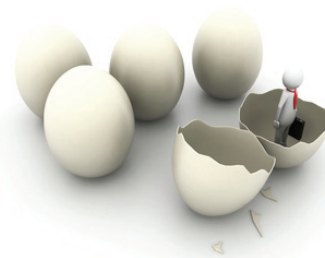
L'objectif doit être que la coopérative redevienne un élément à part entière du panel normal des possibilités d'un entrepreneur, une forme sociale comme une autre, qui affiche ses propres mérites. La coopérative ne doit pas rester une formule à part. Elle doit être au cœur de la réflexion sur la forme sociale optimale.

Qu'attendez-vous du Conseil national de la coopération ? Comment envisagez-vous la collaboration ?

J'espère qu'une nouvelle dynamique s'installera. Il existe déjà une proposition de loi destinée à dynamiser les structures présentes autour et en faveur des coopératives. C'est la voie que nous devons emprunter si nous souhaitons donner l'élan nécessaire aux coopératives. Car la coopérative est une forme d'entreprise trop intéressante pour ne pas l'exploiter en cette époque.

Les nouveaux venus

L'entrepreneuriat coopératif est un mouvement vivant. Régulièrement de nouvelles coopératives voient le jour. Et, qu'elles soient récentes ou plus anciennes, certaines font le choix de demander l'agrément.



Voici celles qui l'ont reçu depuis le début de cette année :

Nom de la coopérative	CP	Commune	N° entreprise	Date de l'agrément
ESPACE & VIE scrifs	1050	Bruxelles	842-879-520	1/04/2012
123COOP scrifs	6511	Beaumont	844-439-042	1/04/2012
BRONGROEN cvbaso	3740	Bilzen	844-930-673	1/04/2012
Grand Champ srl	6211	Mellet	441-159-958	1/03/2012
Social Green Energy cvba	3140	Keerbergen	842-431-043	1/03/2012
Café de Fiennes cvba	1070	Anderlecht	842-193-986	1/02/2012
Werkerswelzijn cvba	9620	Zottegem	400-267-431	1/02/2012
De Werktitel cvba	2018	Antwerpen	841-795-989	1/02/2012
M.C.K. Kinrooi cvba	3640	Kinrooi	464-904-568	1/02/2012
NewB sce	1190	Forest	836-324-003	1/01/2012

Portrait

De Werktitel srl : l'information journalistique indépendante

'Achetez un morceau de journaliste'. Voilà le slogan avec lequel la coopérative agréée De Werktitel espère convaincre près de deux mille lecteurs d'acheter une part sociale de 250 euros en vue de garantir un travail journalistique de qualité.



"Nous insistons beaucoup sur la fiabilité et l'indépendance de nos investigations et récits journalistiques. On sélectionne les sujets les plus pertinents, on indique quels sont les développements importants de notre société et on stimule le débat. Avec le site d'information www.apache.be, nous croyons véritablement en notre rôle de quatrième pouvoir" déclarent ses promoteurs.

Selon ces journalistes, la presse écrite traditionnelle n'est pas sur la bonne voie. Tout a commencé avec l'arrivée de la couleur dans les années 80. Et, ces dernières années, la pression commerciale n'a cessé de se renforcer. Elle contrôle désormais tout. Pensez à tous ces suppléments le week-end, qui ne répondent en réalité qu'aux exigences des annonceurs voulant du beau papier glacé en quadrichromie. Mais ce n'est pas la seule évolution des médias. Ainsi, la chasse permanente aux scoops nous a aujourd'hui conduit à prolonger presque chaque actualité –que ce soit l'accident de bus en Suisse ou la condamnation d'un personnage public pour harcèlement sexuel- d'un débat sur le rôle des médias.

"Dans notre esprit coopératif, nous voulons éviter ces travers. Nous ne souhaitons pas nous épancher indéfiniment sur ces problèmes et cherchons simplement à faire notre travail du mieux possible."

Rendez-vous en compte par vous-même en surfant sur www.apache.be, le site d'information géré par De Werktitel srl.

Spot on :

Suite de notre série sur les principes coopératifs

A travers le monde entier, l'entrepreneuriat coopératif partage les mêmes valeurs de base. Des principes rafraîchis par l'Alliance Coopérative Internationale en 1995 à la suite d'une enquête mondiale. Tout au long de 2012, nous examinons ces principes à la loupe dans les différentes lettres d'information du CNC.

Précédemment, nous avons présenté le principe "d'autonomie et d'indépendance", de "l'attention à la communauté" et de "l'adhésion volontaire et ouverte".

Voici deux nouveaux principes :

Contrôle démocratique par les membres

Les coopératives sont gérées de manière démocratique par leurs membres. Ceux-ci participent activement à l'élaboration de la stratégie et au processus décisionnel. Un système de participation oblige les représentants à rendre des comptes aux membres associés. Les coopératives primaires pratiquent souvent l'égalité de droit de vote. Les coopératives faitières peuvent déroger à ce principe à condition de maintenir une organisation démocratique.

Participation économique des membres

Les membres ne se contentent pas de contribuer équitablement au capital de la société. Ils bénéficient également d'une rémunération raisonnable pour leur apport. Ce qui n'est pas distribué sert à développer la coopération, à accorder des ristournes ou à d'autres fins approuvées par les membres.

Dans notre prochain et dernier épisode sur les principes coopératifs, nous aborderons 'la formation et l'information' ainsi que la 'coopération entre les coopératives'.



FAQ

Les associés doivent-ils mentionner les dividendes qu'ils reçoivent des sociétés coopératives agréées dans leur déclaration d'impôt ?

Pas cette année. La réforme fiscale va effectivement avoir un impact sur la déclaration d'impôts des personnes physiques en ce qui concerne les intérêts et les dividendes. Toutefois, cette réforme ne s'applique pas encore à l'exercice d'imposition 2012, relative aux revenus de 2011...

La seule exception concerne les personnes physiques qui reçoivent des dividendes de plusieurs coopératives agréées, et dont le montant combiné excède 180 euros.

Pour plus de détails sur cette question, référez-vous au site Internet du SPF Economie : http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/structurer_projet/formes_societes/Societes_cooperatives/Agrement_societes_cooperatives/Avantages_societes_cooperatives_agrees/



Appel à nos lecteurs

Contribuez à faire connaître le modèle coopératif en partageant cette newsletter avec d'autres lecteurs ! Transférez-la à vos amis, vos collègues, vos clients... et invitez-les à s'inscrire auprès de claudio.valentino@economie.fgov.be !

Colophon

Éditeur : Conseil National de la Coopération

North Gate III
Avenue Albert II, 16
1000 Bruxelles
www.nrc-cnc.be

Rédaction : Relinde Baeten, Peter Bosmans, Lieve Jacobs, Gregory Kévers, Matthieu Vanhove, Fabrice Wiels

Coordination et rédaction finale : Gregory Kévers

Mise en page : Raf Berckmans

Secrétariat : Claudio Valentino

Contact : Fabrice.Wiels@economie.fgov.be

Le Conseil National de la Coopération

Plus qu'un statut juridique, la société coopérative est l'instrument d'une économie humaine. C'est pour défendre cette idée qu'a été créé en 1955 le Conseil National de la Coopération. Ses objectifs : propager l'idée de la coopération et préserver l'idéal coopératif. Le CNC rassemble plus de 500 fédérations et entreprises attachées aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif.